

Crédits supplémentaires pour 2010
(1^{ère} série)

Préavis N° 2010/24

Lausanne, le 2 juin 2010

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2010, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	<i>fr.</i>	<i>fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>6'599'900.-</u>	<u>767'600.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 34 du préavis)</i>	<u>613'000.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	<u>111'200.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et finances	Sécurité publique et sports	Culture, logement et patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	163'700	104'700	33'000		266'000	130'700	126'000	824'100
	303 Cotisations aux assurances sociales	44'000	10'300	2'700		22'100	11'200	10'600	100'900
	304 Cotisations à la caisse de pensions	12'000		1'200		19'000	12'100	20'500	64'800
	305 Assurance-accidents					2'700		1'800	4'500
	309 Autres charges de personnel	72'200				600	67'000	7'200	147'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau		145'000						145'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	7'000	21'000	39'700		15'000		158'500	241'200
	313 Marchandises					13'000			13'000
	314 Entretien des biens immobiliers		237'000	1'473'000	1'430'000	154'000	237'000	30'000	3'561'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	10'200		21'000			5'400	115'000	151'600
	316 Loyers et redevances d'utilisation			84'300				65'000	149'300
	318 Autres prestations de tiers	118'600			59'300		30'000	437'500	645'400
	319 Impôts, taxes et frais divers		21'000				9'000		30'000
	365 Subventions à des institutions		300'000	73'000			80'000		453'000
	390 Imputations internes		69'100						69'100
TOTAL PAR DIRECTION		427'700	908'100	1'727'900	1'489'300	492'400	582'400	972'100	6'599'900
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>69'100</i>	<i>45'200</i>	<i>367'000</i>		<i>189'300</i>	<i>67'000</i>	<i>30'000</i>	<i>767'600</i>
Page du préavis		page 3	page 6	page 12	page 18	page 21	page 26	page 30	

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S							TOTAL PAR NATURE
		1000 Conseil communal	1100 Secrétariat communal	1102 Greffe municipal	1200 Service du personnel	1202 Cellule ARC	1203 Plan de mobilité	1300 Service du développement de la Ville et de la communication	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	32'400					131'300		163'700
	303 Cotisations aux assurances sociales	32'700					11'300		44'000
	304 Cotisations à la caisse de pensions	4'600					7'400		12'000
	309 Autres charges de personnel				72'200				72'200
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			7'000					7'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	10'200							10'200
	318 Autres prestations de tiers		23'600			20'000		75'000	118'600
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		79'900	23'600	7'000	72'200	20'000	0	150'000	427'700
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							69'100		69'100
Page du préavis		page 3	page 4	page 4	page 4	page 5	page 11	page 5	page 5

100 Autorités

1000 Conseil communal

		Budget	Crédit suppl.
1000.301	Traitements	fr. 448'100.-	fr. 32'400.-
1000.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 36'800.-	fr. 2'700.-
1000.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 65'000.-	fr. 4'600.-

Le bureau du Conseil communal a engagé un remplaçant de la secrétaire du Conseil pendant son congé maternité.

Cette dépense imprévue fera apparaître un excédent de charges estimé à fr. 39'700.-, raison pour laquelle nous sollicitons aujourd'hui un crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl.
1000.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 36'800.-	fr. 30'000.-

Charges sociales sur les jetons de présence des conseillers communaux non chiffrés lors de l'établissement du budget.

		Budget	Crédit suppl.
1000.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 10'200.-	fr. 10'200.-

Le Bureau du Conseil communal désire conclure un contrat de maintenance (contrat d'entretien) pour l'équipement informatique partie "vidéo projecteurs" de la salle du Conseil, d'un montant annuel de fr. 10'200.- (TVA incluse).

Cette dépense imprévue fera apparaître un excédent de charges estimé à fr. 10'200.-, raison pour laquelle nous sollicitons aujourd'hui un crédit supplémentaire.

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

		Budget	Crédit suppl.
1100.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'200'000.-	fr. 23'600.-

Paiement des honoraires d'avocat et des frais de justice facturés à des collaborateurs dans une affaire où le Juge d'instruction a prononcé un non-lieu.

1102 Greffé municipal

		Budget	Crédit suppl.
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 8'900.-	fr. 7'000.-

Installation d'un projecteur LCD (beamer) et d'un écran pour la salle des commissions et installation d'un écran dans la salle de la Municipalité (matériel et pose).

De nombreuses séances de travail nécessitent l'utilisation de ressources techniques permettant de projeter des documents issus de fichiers informatiques.

Il n'est plus possible de faire face aux besoins en empruntant ici ou là un beamer ou un écran. Les équipements fixes prévus faciliteront la tâche de tous les utilisateurs des salles en cause.

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

		Budget	Crédit suppl.
1200.309	Autres charges de personnel	fr. 135'900.-	fr. 72'200.-

Le rattrapage des vaccinations préventives contre les risques biologiques représente plus de 2'600 vaccins pour plus de 1'000 collaborateurs.

1202 Cellule ARC

		Budget	Crédit suppl.
1202.318	Autres prestations de tiers	fr. 62'000.-	fr. 20'000.-

Démarche d'évaluation du dispositif de prévention des conflits

Selon les indications du rapport-préavis 2008/05 : "La Municipalité mandatera une instance extérieure à l'administration pour procéder à une évaluation de la cellule ARC durant les 3 premières années. Celle-ci aura pour objectif de vérifier l'adéquation de la procédure mise en œuvre avec les besoins des personnes et d'évaluer la qualité des prestations fournies par la cellule. Elle portera sur le fonctionnement de la cellule ARC et se fera par le biais d'entretiens avec les personnes en charge du dispositif ainsi qu'avec un échantillon d'utilisateurs et d'utilisatrices. Le coût unitaire se montera au maximum à 30'000.- francs par évaluation."

Il est explicitement prévu dans le même rapport-préavis que le montant dévolu à cette démarche d'évaluation soit intégré au budget de la cellule ARC.

Comme un tel montant n'avait pas été jusqu'à présent prévu dans le budget de la cellule, il est nécessaire de procéder pour 2010 à une demande crédit supplémentaire afin de couvrir les frais de la première année d'évaluation. Une première phase de préparation du mandat d'évaluation a pu être couverte par le budget 2009 de la cellule ARC, à hauteur de 10'000 francs.

Les montants nécessaires à la poursuite de l'évaluation en 2011 et 2012 seront intégrés de manière régulière aux budgets 2011 et 2012.

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

		Budget	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	fr. 3'191'400.-	fr. 131'300.-
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 258'800.-	fr. 11'300.-
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 495'000.-	fr. 7'400.-

Recensement fédéral 2010 - Registre des bâtiments et des logements

A la fin 2010, les communes suisses seront appelées à fournir les données pour recenser les bâtiments et les logements. Le recensement 2010, désormais entièrement fondé sur des registres, impose des contraintes spéciales aux communes. L'administration a pu convenablement alimenter le registre à hauteur d'environ 85 %. La rectification des données restantes est nécessaire pour satisfaire les exigences fédérales. L'apurement concerne quelque 1'300 bâtiments et 9'000 logements, sur un total d'environ 10'000 bâtiments et 74'000 logements. Les éléments actuellement connus permettent d'estimer la charge de travail à 3 postes à plein temps pour une durée de 6 mois, à recruter comme auxiliaires auprès de l'ORP. La nature compliquée des travaux ne permet pas à la Municipalité d'exclure la nécessité d'un ultérieur complément d'appui pour parvenir à compléter l'opération dans le délai imparti.

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'450'000.-	fr. 75'000.-

Mise en conformité du système de filtrage Internet

La version du système *Websense* utilisée actuellement est relativement ancienne. Elle ne permet notamment pas de libérer l'accès à certains sites de manière ciblée lorsque certains collaborateurs demandent des excep-

tions à des fins professionnelles (Police, par exemple), sans autoriser cet accès à tous les utilisateurs, ce qui conduit à des abus.

Par ailleurs, le produit *Websense* avait été acquis en son temps à des conditions favorables car son usage devait être circonscrit à l'usage pédagogique d'Internet dans les établissements scolaires. Dans les faits, ce système a été généralisé à l'ensemble de l'administration communale. Une mise en conformité légale vis-à-vis du fournisseur s'avère indispensable.

Afin de réaliser une économie d'environ 50 % sur le prix d'acquisition de nouvelles licences et disposer de fonctionnalités de filtrage plus granulaires correspondant aux besoins de l'administration, nous préconisons d'externaliser cette prestation par la location annuelle de services tiers assurant cette fonction.

Le COPILINF a, le 26 février 2010, émis un avis favorable sur la nécessité de procéder dans les meilleurs délais à la mise en conformité du système filtrage des accès Internet selon la formule proposée.

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		2101 Service des sports	2201 Inhumations et incinérations	2300 Service du contrôle des habitants	2400 Corps de police	2500 Protection et sauvetage	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			104'700			104'700
	303 Cotisations aux assurances sociales			10'300			10'300
	310 Imprimés et fournitures de bureau				145'000		145'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	21'000					21'000
	314 Entretien des biens immobiliers		237'000				237'000
	319 Impôts, taxes et frais divers				21'000		21'000
	365 Subventions à des institutions	300'000					300'000
	390 Imputations internes					69'100	69'100
TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS		321'000	237'000	115'000	166'000	69'100	908'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				45'200			45'200
Page du préavis		page 7	page 9	page 9	page 10	page 11	

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
2101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 200'000.-	fr. 21'000.-

Diverses avaries importantes et imprévisibles sont survenues à la fin de la saison d'exploitation sur des appareils du restaurant de la piscine de Bellerive-Plage, appareils achetés en 1992 et appartenant à la Ville.

1. La machine à laver la vaisselle, qui est tombée en panne plusieurs fois au cours de l'été 2009, a été victime de fuites d'eau qui ont provoqué des inondations. En raison de sa vétusté, cet appareil ne peut pas être réparé et doit être remplacé.
2. La machine à laver les verres a rendu l'âme. Ne pouvant pas non plus être réparée, elle doit également être remplacée.
3. Une vitrine réfrigérée du self-service sis au rez-de-chaussée du bâtiment produit une quantité trop grande de condensation, en raison d'un problème technique. Suite à ce dysfonctionnement, la température à l'intérieur de ladite vitrine ne permet plus de garantir la conservation des denrées alimentaires. Compte tenu de sa vétusté, cet appareil ne peut pas, lui non plus, être réparé et doit donc aussi être remplacé.

Afin de respecter la Directive du 14 avril 2003 en matière d'hygiène et de construction d'auberges et de cuisines collectives et industrielles du Département cantonal de la sécurité et de l'environnement, en particulier ses articles 3.1.2 *températures des aliments* et 3.5 *laverie-vaisselle*, il convient de procéder au remplacement de ces trois appareils avant l'ouverture du restaurant de la piscine de Bellerive-Plage, prévue au début mai 2010.

Le coût de remplacement des trois appareils en cause étant devisé à 21'000 francs, l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère nécessaire, dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas de marge permettant d'absorber ledit coût.

		Budget	Crédit suppl.
2101.365	Subventions à des institutions	fr. 4'890'000.-	fr. 300'000.-

Subvention pour l'association "Mondial 2010" : fr. 100'000.-

La Télévision Suisse Romande (TSR), enchantée des résultats de sa couverture de l'Euro 08, en particulier de son émission quotidienne en direct du site de projections publiques de Plainpalais, a approché la Direction de la sécurité publique et des sports et le Service des sports en proposant la tenue à Lausanne d'une émission similaire durant le "Mondial 2010", qui se tiendra du 11 juin au 11 juillet 2010 en Afrique du Sud.

La TSR, qui prendra à sa charge l'ensemble des coûts de production de l'émission, a demandé à ce que celle-ci se déroule sur un site de projections publiques équipé d'un écran géant et disposant d'infrastructures d'accueil (village). En contrepartie, de la publicité institutionnelle (sous forme de bande-annonces, citations, logos, etc.) sera offerte à la Ville. A cela s'ajoute le fait que quotidiennement, durant un mois, des images de Lausanne seront retransmises.

Fort de l'expérience acquise lors de la tenue de "l'UBS Arena" pour la retransmission des matches de l'Euro 08, le Service des sports a étudié la faisabilité de cette demande et a présenté un projet alliant simplicité, ouverture (structure ouverte, sans grillage) et promotion de Lausanne. En date du 26 août 2009, la Municipalité a adopté le principe d'un tel événement et a désigné la place de la Navigation comme site de projection des matches et de retransmission de l'émission de la TSR. De même, elle a admis le principe de l'octroi d'une subvention maximale de 100'000 francs pour la mise sur pied de cette manifestation.

Une association, au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, a été créée, sous la raison sociale de "Mondial 2010". Le montant en cause doit être versé en deux tranches de 50'000 francs (début mai et fin juillet 2010) à ladite association.

Cela étant, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 100'000 francs s'avère nécessaire, dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas de marge permettant d'absorber cette dépense.

Subvention aux clubs sportifs formant des jeunes : fr. 200'000.-

A la suite de l'acceptation, par le Conseil communal, des conclusions du rapport-préavis N° 170 du 30 septembre 1988, "Aide financière aux clubs sportifs formant des jeunes. Réponse à la motion Olivier Chevallaz", la Municipalité a, dans sa séance du 21 juin 1991, adopté les dispositions réglementaires y relatives, intitulées : "Aide aux jeunes sportifs. Règlement et conditions pour l'obtention de subventions.". Ce texte mettait alors en place les trois "piliers" de l'aide aux clubs formateurs : aide au paiement des loyers, encouragement des activités des groupes de jeunes sportifs de moins de 20 ans (aide à la formation), aide particulière aux sportifs d'élite de moins de 20 ans.

En 2005, après que le *Plan directeur du sport* eut annoncé un élargissement de la politique de subventions en y incluant les aînés et les handicapés, un nouveau règlement, baptisé : "*Guide pour l'attribution de subventions dans le domaine sportif*", a été édicté, afin de détailler les subventions disponibles, leurs bénéficiaires et leurs conditions d'octroi.

Les aides allouées aux juniors, aînés et handicapés prennent les formes suivantes : aide au paiement des loyers, aide à la formation et aide aux formateurs. Dès ses débuts, la politique d'aide aux clubs sportifs a été un succès. Les clubs y ont massivement adhéré et elle a permis (et permet encore) la création de nouvelles associations sportives et le développement de la relève. L'élargissement du cercle des bénéficiaires, en particulier aux aînés et aux handicapés, a répondu à un besoin et, là aussi, les clubs y ont adhéré.

Un important travail de communication et de promotion a été mené par le Service des sports auprès des bénéficiaires potentiels de la politique d'aide aux clubs sportifs. Outre des dépliants explicatifs, joints régulièrement aux envois dudit service, l'ensemble des dispositions et des documents nécessaires à l'établissement des demandes d'aide peuvent être consultés et téléchargés depuis le site Internet de la ville de Lausanne.

Cela étant, la situation actuelle s'avère très difficile en ce qui concerne les aides allouées aux juniors, aux aînés et aux handicapés pour le paiement des loyers et la formation. En effet, le nombre de clubs bénéficiaires de l'aide au paiement des loyers est passé de 38 en 2007 à 44 en 2009. Un tiers des clubs pouvant prétendre à ce type d'aide en bénéficie. Quant à l'aide à la formation, le nombre de clubs bénéficiaires a augmenté de 47 en 2007 à 63 en 2009, soit, en 2009, 45 % des clubs répondant aux critères d'attribution. En 2005, 468 annonces de cours avaient été recensées pour l'ensemble des clubs. En 2009, ce sont pas moins de 574 annonces de cours qui ont été recensées.

Pour 2010, en tenant compte des conditions d'octroi, connues des clubs, figurant dans le "*Guide (...)*" et sur la base de l'évolution des demandes de ces dernières années, les besoins réels doivent ascender à 1'250'000 francs, soit un dépassement de 200'000 francs par rapport au budget alloué de 1'050'000 francs.

Des mesures d'économie concernant les juniors et les clubs formateurs ont été envisagées. Cependant, les clubs concernés par ces mesures sont les piliers de la formation et de la relève sportives de notre ville et jouent un rôle important dans l'intégration des jeunes. Pour beaucoup, qui cumulent aides à la formation et aides au paiement des loyers, les économies préconisées les mettraient dans une situation des plus difficiles. En effet, fonctionnant presque exclusivement grâce au bénévolat, elles dépendent fortement des subventions, qui occupent une place importante dans leurs budgets.

Des économies, dont seuls les clubs formateurs et, par voie de conséquence, les jeunes, pâtiraient, iraient à l'encontre de la politique menée par la Ville de Lausanne en matière de promotion et de soutien du sport. Elles seraient, en outre, difficilement défendables aux yeux de la population, des médias et du Conseil communal.

La Municipalité estime donc, après analyse de la situation, qu'il importe, au contraire, de renforcer l'aide dispensée à ces clubs. C'est pourquoi, elle demande l'octroi d'un crédit supplémentaire de 200'000 francs, à inscrire sous la rubrique 2101.365 "Subventions à des institutions" du budget du Service des sports.

220 Service de la police du commerce

2201 Inhumations et incinérations

		Budget	Crédit suppl.
2201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 11'000.-	fr. 237'000.-

Le 5 octobre 2009, un crédit supplémentaire de fr. 280'000.- a été octroyé, afin de réaliser, dans les plus brefs délais, les travaux de rénovation de quatre monte-charges au centre funéraire de Montoie, ceux de remise en état du cinquième monte-charge étant prévus au budget ordinaire.

La Municipalité, dans sa séance du 11 novembre 2009, a décidé d'adjuger les travaux à l'entreprise en charge de l'entretien des ces monte-charges, conformément à ses quatre offres du 2 novembre 2009, pour un montant total net TTC de fr. 235'213.60. Elle a également admis de financer le coût des travaux complémentaires (maçonnerie, électricité et mise en conformité du bâtiment, conformément aux exigences des instances de défense contre l'incendie) à raison de fr. 44'000.-.

Les travaux, qui ont débuté dans le courant du mois de décembre 2009, n'ont pas pu être terminés la même année. Ils ont déjà fait l'objet de factures à hauteur de fr. 43'000.-, somme qui figure dans les comptes de 2009 et qui est donc imputée sur le montant du crédit initialement octroyé.

Les travaux complémentaires d'électricité, de maçonnerie et de mise en conformité du bâtiment doivent être exécutés avant la suite de la rénovation proprement dite des monte-charges. Ils ont fait l'objet de bons de commandes adressés aux entreprises au mois de mars 2010.

Le budget 2010 du service de la police du commerce, office des inhumations-incinérations, ne prévoyant pas ces dépenses, la suite de la rénovation des monte-charges doit être financée par un report partiel du crédit supplémentaire octroyé le 5 octobre 2009.

En conséquence, il convient de reporter sur l'exercice 2010, sous la forme d'un crédit supplémentaire de fr. 237'000.-, la part non utilisée du crédit supplémentaire de fr. 280'000.- octroyé en 2009.

2300 Service du contrôle des habitants

		Budget	Crédit suppl.
2300.301	Traitements	fr. 3'217'900.-	fr. 104'700.-
2300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 266'600.-	fr. 10'300.-

Contrôle des habitants, heures supplémentaires : fr. 30'700.-

Lors de l'établissement du budget pour l'année en cours, le développement de la nouvelle application informatique n'était pas encore terminé et il était prématuré de tirer un bilan des heures supplémentaires induites, non seulement par la phase de développement, mais aussi par celle de mise en production de ladite application, dont les fonctionnalités manquantes ont généré des travaux supplémentaires pour le personnel du

contrôle des habitants (CH). De fait, le décompte, établi en octobre 2009, a démontré qu'un plan de reprise partielle et de paiement des heures supplémentaires s'étalant sur trois ans (2009, 2010 et 2011), devait être mis sur pied, avec, pour corollaires, le besoin d'un crédit supplémentaire pour 2010 et l'inscription, dans le cadre du budget de 2011, de la somme nécessaire pour payer la troisième tranche.

Engagement d'une auxiliaire : fr. 16'800.-

Le secteur "Enregistrement" du CH dispose de 2 EPT pour réaliser les opérations indispensables de saisie des événements d'état civil, ainsi que les diverses mutations d'adresses. Or, en raison de l'absence d'une des collaboratrices du secteur, d'abord à 100 %, d'octobre à fin décembre 2009, puis, à 50 %, dès janvier 2010, il est apparu nécessaire de recourir aux services d'une auxiliaire, afin de compenser, dès le 4 janvier 2010, l'absence à mi-temps. En effet, si l'on entend répondre aux attentes des administrés, il est impératif de traiter, au jour le jour, les différents événements d'état civil. S'agissant d'un travail de spécialiste – d'où le non-remplacement immédiat de l'employée absente – et considérant qu'une ancienne collaboratrice, à la retraite depuis quelques semaines, était disponible et disposée à assurer la suppléance, l'occasion unique de pouvoir éviter une formation longue et fastidieuse a convaincu d'engager cette personne sans plus attendre. Cela étant, à ce jour, le dernier certificat médical produit échéant au 31 mars 2010, on peut espérer une reprise de l'activité professionnelle de la personne absente d'ici à fin avril 2010.

Engagement d'une collaboratrice : fr. 2'400.-

Une collaboratrice a souhaité – et obtenu – une réduction de son taux d'activité à l'issue de son congé de maternité/allaitement. Cette réduction de 50 %, qui s'ajoute à la réduction – demandée et accordée – de 30 % du temps de travail d'une autre collaboratrice, permet la création d'un nouveau poste à 80 %. Or, afin de tenir compte de la situation du CH, la Municipalité a admis, en date du 27 janvier 2010, une augmentation d'effectif de 0.2 EPT, permettant la mise au concours d'un poste à 100 %. La demande de crédit supplémentaire porte sur le coût de 0.2 EPT pour les deux derniers mois de l'année 2010, époque prévue du retour au travail de la collaboratrice en congé de maternité/allaitement et du début de la réduction de 30 % du temps de travail de l'autre collaboratrice en cause.

Engagement de personnel, suite à des congés maternités : fr. 65'100.-

Trois collaboratrices du CH attendent un heureux événement; le terme des grossesses est prévu début juin pour une collaboratrice, et fin août-début septembre pour les deux autres personnes concernées. Cela étant, il conviendra, bien évidemment, de recourir à l'engagement de personnel auxiliaire, afin de pallier les absences prévues, engagement qui nécessite l'octroi d'un crédit supplémentaire.

Une recette concomitante, d'environ fr. 45'200.-, sera enregistrée sous la rubrique 2300.436 "dédommagements de tiers", au titre des allocations pour perte de gain versées par la Caisse de compensation.

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
2400.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 180'000.-	fr. 145'000.-

Du fait de l'important accroissement du nombre de bulletins d'amende d'ordre délivrés aux contrevenants, la commande de blocs de bulletins intervient actuellement chaque année. Or, dès lors que les services doivent désormais supporter les coûts des imprimés et fournitures de bureau, précédemment assumés par le bureau des imprimés et du matériel (BIM), absorbé par la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) le 1^{er} janvier 2010, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable. En effet, en raison de ce changement, il a été omis de porter au budget du Corps de police pour l'année en cours le montant de fr. 145'000.- correspondant

au prix de la fourniture des quelque 16'000 blocs de bulletins d'amende d'ordre nécessaires jusqu'à l'an prochain à pareille époque. Bien évidemment, le budget 2011 comprendra la somme demandée aujourd'hui par la voie des crédits supplémentaires.

		Budget	Crédit suppl.
2400.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 116'800.-	fr. 21'000.-

Un agent de la Police municipale d'Yverdon-les-Bains, qui a suivi la formation de policier auprès de l'Académie de Savatan lors de l'école 2008/ 2009, souhaite rejoindre le Corps de police de Lausanne.

Conformément aux conditions fixées par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, la Ville de Lausanne doit rembourser à cette commune les frais de formation, au prorata du temps non écoulé sur la période de 5 ans suivant immédiatement la fin de la formation. Cette dernière s'étant achevée en 2009, et son coût global s'élevant à fr. 35'000.-, la somme à payer à la commune d'Yverdon-les-Bains se monte à fr. 21'000.-, représentant 60 % du prix de revient total de la formation.

Il sied de relever que l'article 16 de la convention de 1989 relative à l'Ecole des polices municipales vaudoises (EPMV), qui prenait en compte le salaire de l'aspirant durant sa formation, n'est plus en vigueur.

Ce transfert n'étant pas prévisible au moment de l'élaboration du budget pour l'année en cours, aucun montant n'a été inscrit à cet effet. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Au demeurant, il convient de relever que la ville de Lausanne a encaissé, à fin mars 2010, la somme de fr. 47'000.- pour le départ d'un de ses agents à la Police intercommunale de Pully-Paudex. Cette somme a été comptabilisée sur le compte 2400.439 du budget de la Direction de la sécurité publique et des sports.

250 Service de protection et sauvetage

2500 Protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl.
2500.390	Imputations internes	fr. 34'700.-	fr. 69'100.-

Dans le cadre du "Plan de mobilité de l'administration communale lausannoise" (PML), mis en place dans le courant 2009, la Municipalité a admis le traitement particulier des places de stationnement du Service de protection et sauvetage (SPSL). En effet, 110 collaborateurs de ce service participent à un piquet "non contraignant", pour lequel ils ne sont pas défrayés, au sens des dispositions relatives au piquet figurant dans les instructions administratives concernant le personnel de la Ville, et pour lequel, en cas de retour à la caserne, ils ne touchent pas d'indemnité pour l'usage de leurs voitures privées. En contrepartie, des places de stationnement sont mises gratuitement à leur disposition sur le site de la Vigie. Un bail, au nom du SPSL, a dès lors été établi, au mois de février 2010, pour chacune des 72 places de stationnement, au prix de fr. 960.- par an. La prise en charge de ce montant n'étant pas prévue au budget 2010, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 69'120.- (72 x fr. 960.-) s'avère indispensable.

Une recette équivalente d'un montant de fr. 69'100.-, sera enregistrée au "Plan de mobilité" sous la rubrique 1203.490 "imputations internes".

3 CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE	
		3202 Vignobles	3300 Gestion des immeubles	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3304 Division du logement	3600 Service de la culture		3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements						33'000	33'000	
	303 Cotisations aux assurances sociales						2'700	2'700	
	304 Cotisations à la caisse de pensions						1'200	1'200	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		15'700					24'000	39'700
	314 Entretien des biens immobiliers	49'000		1'074'000	350'000				1'473'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations							21'000	21'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		39'800			44'500			84'300
	365 Subventions à des institutions						73'000		73'000
TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE		49'000	55'500	1'074'000	350'000	44'500	109'900	45'000	1'727'900
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					<i>350'000</i>		<i>17'000</i>		<i>367'000</i>
Page du préavis		page 12	page 13	page 14	page 15	page 16	page 16	page 17	

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3202 Vignobles

		Budget	Crédit suppl.
3202.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 170'000.-	fr. 49'000.-

Au Clos des Moines, depuis une dizaine d'années, le vigneron-tâcheron travaille les vignes avec une mécanisation toujours plus lourde (chenillette chargée pouvant atteindre 950 kg). Toutes les parcelles n'étaient pas destinées pour cette mécanisation, certains travaux d'aménagement ont été faits régulièrement sur le budget d'entretien courant et d'autres, plus légers et provisoires, par le vigneron lui-même pour atteindre l'entier du parcellaire.

Le 28 mai 2008, une visite au Clos des Moines de l'ingénieur communal de sécurité a mis en évidence de nombreuses lacunes sécuritaires sur des rampes d'accès et certains passages en bordures de murs. Pour les trois domaines de Lavaux, des travaux de mise en conformité des murs et des rampes sont prévus au plan des investissements en 2014. Mais la situation se dégrade très rapidement sur certains secteurs et met en danger la

vie des utilisateurs à chaque passage des machines (transports, traitements, travaux de la feuille, sortie de vendanges).

Des travaux urgents de sécurisation sont à prévoir avant la prochaine période de végétation (fin avril 2010) pour éviter des accidents (glissements, chutes) et permettre un bon passage des chenillettes.

En collaboration avec le Service d'architecture, 11 cas différents (petits chantiers) ont été recensés pour un montant estimatif de 94'000 francs.

Une somme de 10'000 francs est disponible sur le budget d'entretien du Clos des Moines et 35'000 francs au Clos des Abbayes où les travaux d'entretien des murs pourront être reportés, d'où la présente demande de crédit supplémentaire qui s'élève en finalité à 49'000 francs.

330 Service du logement et des gérances

3300 Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl.
3300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 13'000.-	fr. 15'700.-
3300.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 136'500.-	fr. 2'800.-

Le programme EPIQR, acquis par la Ville en 2004, permet de dresser un diagnostic de l'état de vétusté des immeubles et d'en chiffrer le coût. La version mise en œuvre en 2004 dispose à partir de 2010 d'une nouvelle base de données "coûts". Cette information n'a été portée à la connaissance du Service du logement et des gérances que début 2010. Les résultats obtenus avec la nouvelle base de données "coûts" divergent fortement de ceux obtenus avec l'ancienne. Il est donc impératif de procéder au remplacement rapide de celle-ci. Outre la mise à jour de la base de données, il a été constaté que la Ville n'avait acquis qu'une seule licence en 2004 alors que plusieurs postes de travail sont aujourd'hui équipés de ce logiciel. L'évaluation des besoins actuels chiffre le nombre de licences à 4, soit une pour la section technique, une pour la section "Colosa", une pour le portefeuille management et une pour le guichet des bâtiments du développement durable.

Le programme EPIQR va, à terme, être remplacé par le programme EPIQR+ qui permettra d'effectuer des diagnostics tant pour les immeubles administratifs que pour des immeubles d'habitation. Pour l'heure, EPIQR+ n'a été développé que pour les immeubles administratifs. Le fournisseur propose l'acquisition de licences EPIQR+ au même prix que les licences EPIQR et installera, dans un premier temps, la version EPIQR avec sa nouvelle base de données qui permettra de travailler sur les immeubles locatifs. Cette manière de procéder permettra d'accéder à EPIQR+ dès que celui-ci sera opérationnel pour les immeubles d'habitation.

Ce programme fait partie intégrante du processus de valorisation des immeubles (Ville et CPCL). Il sert de base à la planification des investissements de la Caisse de pensions et est également utilisé tant par les adjoints techniques que par le guichet du développement durable pour étudier des projets particuliers. Son utilité est avérée.

Le coût de l'actualisation de la base de données s'élève à fr. 15'700.- et les frais de maintenance EPIQR+ pour l'année 2010 à fr. 2'800.-.

		Budget	Crédit suppl.
3300.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 136'500.-	fr. 37'000.-

A la suite des mesures prises pour l'assainissement de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne, le Service du logement et des gérances a reçu la mission d'intégrer dans son organisation les activités de la société Colosa. Le transfert des données de l'application métier OFIGER au sein du Service d'organisation et d'informatique (SOI) répond aux directives en matière de gouvernance informatique. Ce travail génère un coût de fr. 37'000.-. Il est à noter que cet aspect des choses ainsi que les frais d'infrastructure n'ont pas été pris en compte lors du préavis relatifs aux mesures d'assainissement de la Caisse de pensions. Les frais d'infrastructure sont pris en charge par le SOI.

3301 Immeubles du patrimoine financier

		Budget	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 3'700'000.-	fr. 1'074'000.-

Pierrefleur 72 / Maison du Désert – Travaux urgents, sécurisation, consolidation : fr. 700'000.-

Le bâtiment est la maison de maître de l'ancienne campagne du Désert. Elle fait partie du giron communal depuis le 1^{er} août 1989 et figure en note 2 au recensement architectural du Canton de Vaud.

Depuis le début des années 90, elle est occupée par des résidents par l'intermédiaire de contrat de confiance (prêt à usage).

Au cours des années, la maison s'est lentement mais gravement dégradée. Ce n'est pas faute d'avoir discuté et négocié plusieurs projets de rénovation avec des repreneurs potentiels; malheureusement, tous se sont heurtés au coût et aux impératifs liés à la restauration de ce bâtiment historique et à la nécessité du maintien d'un certain nombre d'éléments architecturaux. Il est en outre à relever que l'incendie du 26 janvier 2005, qui a ravagé la toiture du bâtiment, a encore aggravé la situation de ce dernier.

Dans sa séance du 12 août 2009, la Municipalité a décidé de charger un groupe de travail de mener une réflexion sur l'avenir de cette maison; il s'agissait également d'apporter une réponse à la motion de Madame Christina Maier intitulée "un projet pour sauver la Maison du Désert".

Il est rapidement apparu que deux actions urgentes et indispensables devaient être entreprises pour sauvegarder la substance de ce qui reste à préserver pour éviter que le bâtiment ne continue à se dégrader inexorablement : d'une part, l'évacuation des gravats et matériaux résultant de l'occupation des lieux ainsi que de l'intervention des pompiers et, d'autre part, la consolidation du bâtiment, dont la reconstruction de la toiture brûlée.

L'opération envisagée permettra en outre de rendre les lieux visuellement plus attractifs tant pour de nouveaux investisseurs potentiels que pour une utilisation propre à la Ville. Le montant de l'indemnité de l'ECA qui a déjà été encaissée en 2009 s'élève à fr. 182'438.-.

Dans un deuxième temps, après assainissement, le groupe de travail doit poursuivre sa réflexion sur l'affectation du bâtiment en prenant en compte tous les facteurs résultant du plan de quartier 638 ainsi que des particularités architecturales. Dans cette optique, une proposition sera alors soumise à la Municipalité dans la perspective d'élaborer un préavis qui répondra, en outre, à la motion de Madame Maier.

J.-J. Mercier 3 – Modernisation lourde de l'ascenseur : fr. 161'000.-

Ce bâtiment est principalement occupé par un centre d'animation socioculturel (public). A la suite d'un dégât d'eau survenu fin 2009 sur le palier du 1^{er} étage, un rapport technique a été demandé à une entreprise spécialisée. A la lecture de ce dernier, il s'avère que l'ascenseur de ce bâtiment est en très mauvais état, que certaines pièces doivent rapidement être changées et, de plus, que cette installation ne remplit plus les normes de sécurité minimales conseillées. Dès lors, une modernisation lourde doit être rapidement mise en œuvre.

J.-J. Mercier 1 – Remplacement de l'ascenseur : fr. 143'000.-

A la suite d'un contrôle périodique de l'ascenseur effectué en août 2009, il s'avère que certaines pièces de l'installation devraient être remplacées pour un montant devisé à fr. 18'000.-. Un rapport a été demandé à une entreprise spécialisée. Il en ressort que ladite installation a un degré d'usure général très avancé et ne remplit pas les normes de sécurité actuelles. Il préconise son remplacement pour un coût qui s'élève à fr. 143'000.-.

Chissiez 4 – Travaux de relocation : fr. 70'000.-

A la suite d'une récente annonce de résiliation de bail au 31 mai 2010 d'une locataire de longue date qui occupe un logement vétuste mais bien situé, et afin de permettre une relocation de cet objet, il doit faire l'objet d'une rénovation complète. Les travaux à effectuer sont les suivants :

- remise à neuf de la cuisine,
- remise à neuf de la salle de bains,
- réfection des peintures et des sols.

Le loyer sera adapté en conséquence et passera de fr. 950.- à fr. 1'620.- par mois après la réalisation desdits travaux.

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'700'000.-	fr. 350'000.-

Centre pour adolescents de Valmont – Mise en œuvre de la prestation de post-observationDescriptif des travaux

Il s'agit de répondre à l'urgence de la mise en oeuvre partielle (un appartement sur deux), de la prestation de post-observation demandée par le SPJ.

Les travaux prévus, qui s'élèvent à fr. 350'000.-, sont les suivants :

- Transformation d'un appartement de 4 pièces en appartement de 4 chambres (cellules) individuelles avec sanitaires, WC et lavabo selon les normes de l'OFJ, et d'un séjour communautaire.
- Remplacement des actuels locaux sanitaires, WC séparé, local de douches et salles de bains en 2 locaux de douches.
- Rénovation de la cuisine.
- Installation d'un système de surveillance et de sécurité.

Cette dépense sera entièrement compensée par une recette de fr. 350'000.- enregistrée sous la rubrique 3302.451 "Participation du Canton aux charges".

3304 Division du logement

		Budget	Crédit suppl.
3304.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 24'500.-	fr. 44'500.-

Cogitas, mise à jour des trois modules (location/révision/immeubles) – Passage à l'application Oracle

L'outil informatique permettant de gérer les logements subventionnés fonctionne depuis 1994 sans aucun problème. L'outil a été développé sur le modèle client serveur et est constitué de trois applications – gestion des immeubles – gestion des demandes de logements – gestion du contrôle des baux.

La base de données est de type MS-SQL hébergée sur un serveur du SOI. Pour assurer la communication entre la base de données et les exécutables clients, une couche intermédiaire est installée. Il s'agit d'un "Middleware" appelée BDE (Borland Database Engine).

Le BDE ne fonctionne plus; aucune nouvelle version n'est disponible (reportant des corrections par une base MS-SQL pour les applications actuellement utilisées par la division du logement). Il n'existe aucun moyen de corriger les problèmes liés à BDE, si ce n'est en révisant profondément le code client. C'est pourquoi la solution qui paraît définitivement la plus opportune et la plus économique est de changer cette couche d'accès et de transférer les données des logements subventionnés sur un serveur Oracle (utilisé d'ailleurs par le SOI). La migration sur la base de données Oracle permettra de garantir la pérennité de l'application pour 10 ans au moins.

Le montant de fr. 5'000.- prévu initialement au budget 2010 pour préparer une mise à jour des programmes Cogitas a révélé le dysfonctionnement non prévu du "Middleware", lequel génère des pannes obligeant notamment les utilisateurs à éteindre puis rallumer les ordinateurs avec risques de perte et d'insécurité des données.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 5'122'900.-	fr. 33'000.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 419'100.-	fr. 2'700.-
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 716'000.-	fr. 1'200.-

Une collaboratrice est actuellement au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de son enfant et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'un auxiliaire pendant 6 mois (de mars à août) s'avère indispensable.

Les indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui devrait s'élever à 17'000 francs seront enregistrées sur la rubrique 3600.436 "Dédommagements de tiers".

		Budget	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	fr. 31'425'600.-	fr. 73'000.-

Aide financière pour la publication du livre de M. Marcel Imsand : fr. 23'000.-

Le 29 septembre 2009, la Municipalité acceptait un crédit supplémentaire pour la publication du livre de Marcel Imsand "Allons voir si la rose", qui devait être édité à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire. Ce projet n'a pas pu se faire comme prévu en 2009, il a dû être repoussé en automne 2010.

Rappelons que Marcel Imsand, photographe, établi depuis mai 1964 à Lausanne, a reçu de nombreux prix prestigieux et réalisé des publications de grande qualité. Le 15 septembre 2009, il a fêté son 80^{ème} anniversaire

et, à cette occasion, il souhaitait éditer l'ouvrage "Allons voir si la rose" qui aurait dû paraître initialement aux Editions Slatkine, à fin 2009.

Les éditions Slatkine ayant renoncé à la publication de ce livre, Marcel Imsand s'est adressé aux Editions de la Sarine qui ont déjà publié cinq de ses ouvrages. Compte tenu de sa relation privilégiée avec le photographe, le responsable des Editions de la Sarine a accepté de publier le livre "Allons voir si la rose", en automne 2010, pour autant que les soutiens financiers préalablement annoncés lui soient confirmés.

C'est donc une aide financière de 23'000 francs, acquise pour 2009 et qui n'a pas été dépensée, qui fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

Aide financière à la Fondation de l'Hermitage : fr. 50'000.-

M. Christian Zacharias, directeur artistique de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, a réuni depuis de nombreuses années une collection d'art moderne exceptionnelle dans laquelle Paul Klee, Louis Soutter et René Auberjonois côtoient Antoni Tàpies, Louise Bourgeois, Roman Opalka ou encore Miriam Cahn.

A l'occasion du 60^{ème} anniversaire de M. Zacharias, la Fondation de l'Hermitage envisage de présenter, du 5 novembre au 12 décembre, une cinquantaine d'œuvres de cette collection. Cette exposition occupera le rez-de-chaussée et le premier étage du musée, tandis que les combles accueilleront un cycle de films autour de M. Zacharias. Le budget prévisionnel de l'exposition est de fr. 300'000.-, dont fr. 100'000.- pris en charge par la Fondation de l'Hermitage. L'OCL contribuera au projet par des prestations musicales, sans contribution financière directe, au vu de la situation précaire de l'orchestre.

Outre sa qualité artistique, cette exposition favorise une collaboration inédite entre deux institutions prestigieuses de la Ville, s'inscrivant pleinement dans les lignes de la politique culturelle actuelle. Cette exposition prend place également dans un contexte particulier, au vu du retrait du soutien de la Fondation Sandoz à l'OCL en décembre dernier. La Fondation de l'Hermitage bénéficiera du soutien de la Fondation Sandoz qui devrait, selon les informations reçues par le nouveau président du Conseil de fondation de l'OCL, apporter un soutien particulier et important pour ce projet. Dans ce contexte un appui financier de la Ville donnerait le signal d'une volonté d'apaisement avec la Fondation Sandoz. Un appui marquerait également la reconnaissance concrète des pouvoirs publics envers M. Zacharias qui a largement contribué à l'excellence artistique atteinte aujourd'hui et qui a marqué, au moment de la tourmente médiatique qu'a connue l'institution, son attachement à l'orchestre en annonçant sa volonté de rester à son poste jusqu'en 2013.

3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne

	Budget	Crédit suppl.
3700.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 62'500.-	fr. 24'000.-

Le 16 septembre 2009, la Municipalité accordait un crédit supplémentaire pour la location de surfaces de bureau ainsi que l'équipement d'un bureau à l'avenue d'Echallens 2A, afin de permettre à 8 collaborateurs travaillant à la bibliothèque jeunesse de disposer d'un espace de travail pour effectuer le traitement des livres (achats, catalogage, étiquetage).

La livraison du mobilier et d'une partie de l'équipement informatique n'a pas pu être effectuée avant la fin de l'année 2009, les travaux d'aménagement informatique et électrique s'étant avérés plus longs que prévu. Par conséquent, une demande de crédit supplémentaire 1^{ère} série 2010 de fr. 24'000.- est nécessaire, soit :

Acquisition de deux imprimantes à étiquettes	fr. 4'000.-
Mobilier pour bureau, étagères, sièges, lampes	fr. 20'000.-

		Budget	Crédit suppl.
3700.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 35'900.-	fr. 21'000.-

Bibliothèque municipale – Signalétique du bibliobus : fr. 6'000.-

Le 25 septembre 2009, la Municipalité accordait un crédit supplémentaire pour finaliser le financement du nouveau bibliobus, notamment pour garantir les équipements mobiliers du véhicule et la signalétique extérieure.

La livraison du nouveau bibliobus étant intervenue le 14 décembre 2009, la signalétique a dû être repoussée en 2010, d'où la présente demande de crédit supplémentaire. Le projet a été finalisé en mars 2010 et le coût initialement estimé à fr. 15'000.-, a été réduit à fr. 6'000.-, TVA incluse (projet, impression, pose).

Bibliothèque municipale – Transformation d'armoires en étagères ouvertes à Entre-Bois : fr. 15'000.-

Une récente analyse de l'occupation de l'espace de la succursale d'Entre-Bois montre la nécessité de revoir l'affectation de certains espaces au profit du service au public. Une série d'armoires sera transformée en bibliothèque ouverte. Actuellement, ces armoires servent à stocker des dossiers documentaires, non tenus à jour et de moins en moins sollicités vu le développement de l'Internet. Ces dossiers épurés doivent être archivés ou éliminés.

L'espace ainsi réaffecté sera très utile pour assurer le regroupement des documentaires pour adolescents actuellement classés dans l'espace réservé aux jeunes enfants. La succursale pourra ainsi disposer d'un vrai coin de lecture jeunesse, actuellement noyé entre albums et romans. Ce réaménagement permettra une circulation améliorée entre les rayons et un meilleur contrôle du comportement de certains lecteurs.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		4201 Service des routes et de la mobilité	4600 Administration et études	4603 Traitement des eaux usées	4604 Incineration des déchets	
CH.PAR NAT.	314 Entretien des biens immobiliers	1'415'000		15'000		1'430'000
	318 Autres prestations de tiers		17'300	27'000	15'000	59'300
TOTAL TRAVAUX		1'415'000	17'300	42'000	15'000	1'489'300
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						0
Page du préavis		page 19	page 19	page 20	page 20	

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'800'000.-	fr. 1'415'000.-

Réfection de chaussées endommagées l'hiver dernier : fr. 200'000.-

Les conditions météorologiques pour le moins rudes de l'hiver passé et la répétition des cycles de gel/dégel ont provoqué d'importants dégâts aux revêtements routiers rendant la circulation automobile inconfortable et parfois même dangereuse, notamment pour les deux-roues et les piétons.

En sa qualité de propriétaire, et en vertu des lois et règles en vigueur, la ville de Lausanne a l'obligation de procéder sans délai aux travaux de réfection les plus urgents sur sa voirie publique. Il s'agit de réfections locales de chaussées très endommagées situées sur des axes du réseau principal, notamment empruntés par les transports publics.

Le montant provisionné au budget 2010 pour la campagne de réfection, basé sur une planification d'entretien de la voirie publique, ne comprenait pas ces travaux supplémentaires imprévisibles, d'où la nécessité de présenter une demande de crédit supplémentaire pour les mener à bien dans les meilleurs délais.

Revalorisation du site de Beaulieu : fr. 1'215'000.-

Des travaux en anticipation sur les constructions futures de la 2^{ème} étape (tour et tête des halles sud) doivent être réalisés conjointement à la démolition/reconstruction des halles sud. Ces travaux seront à charge de l'investisseur dès l'entrée en force du nouveau PPA. Dans l'immédiat, la Ville doit financer ces investissements. Il s'agit de la démolition du rond-point et d'une partie des halles sud, d'une participation à la réalisation d'une liaison couverte entre le parking et l'hôtel, ainsi que la réalisation des fondations des constructions futures. Les honoraires sont inclus dans les coûts annoncés.

Par ailleurs, des aménagements provisoires sur l'espace public situé à l'Est des halles doivent être réalisés en attendant la 2^{ème} étape des travaux si ceux-ci ne pouvaient être réalisés rapidement après la construction des halles.

Enfin, la Ville participe pour moitié à la réalisation d'un ascenseur public permettant de relier le parking souterrain aux jardins.

Le montant provisionné au budget 2010 pour assurer l'entretien courant des ouvrages ne permet pas de couvrir cette dépense imprévisible, d'où la nécessité de demander un crédit supplémentaire pour permettre le financement de ces travaux.

460 Service d'assainissement**4600 Administration et études**

		Budget	Crédit suppl.
4600.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'000.-	fr. 17'300.-

Dans sa séance du 30 septembre 2009 (point n° 20), la Municipalité a accepté une dépense jusqu'à concurrence de fr. 18'000.- afin que le Service d'assainissement mandate un spécialiste pour évaluer les besoins et l'organisation de la direction du service. Pour mémoire, cette démarche avait été engagée suite aux difficultés rencontrées pour pourvoir le poste d'adjoint-e au chef de service.

Cette dépense devait être justifiée lors de la présentation des comptes 2009. Les travaux se sont terminés dans le courant du premier trimestre 2010.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl.
4603.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 203'000.-	fr. 15'000.-

En février 2010, une taille exceptionnelle d'arbres a été effectuée sur le site de la STEP par le Service des parcs et promenades. Cette taille non planifiée s'est avérée nécessaire, pour des raisons de sécurité tant sur le site qu'au droit de l'autoroute.

Le montant total des travaux effectués exclusivement par le Service des parcs et promenades s'élève à fr. 36'000.-, dont la moitié est prise en charge par ce service. Dès lors, la part dévolue à la STEP s'élève à fr. 18'000.- et fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

D'autres travaux doivent être encore entrepris par dit service dans le deuxième semestre de cette année.

		Budget	Crédit suppl.
4603.318	Autres prestations de tiers	fr. 993'000.-	fr. 27'000.-

En 2009, un audit de satisfaction du personnel de la Ville travaillant à la STEP s'est déroulé avec l'ensemble des collaborateurs, sous la conduite d'une société spécialisée. Les conclusions issues de ces travaux de groupe et individuel font apparaître la nécessité de poursuivre cette démarche en 2010, par le renforcement tant des processus d'encadrement des collaborateurs que des relations interpersonnelles.

Afin d'achever en 2010 les démarches en cours, un crédit supplémentaire de fr. 27'000.- doit être demandé. A noter que ce montant sera vraisemblablement compensé par une économie au 4603.1.318.41 "Finances de mise en décharge".

4604 Incinération des déchets

		Budget	Crédit suppl.
4604.318	Autres prestations de tiers	fr. 149'000.-	fr. 15'000.-

En 2009, un audit de satisfaction du personnel de la Ville travaillant pour l'exploitation de l'usine d'incinération de la société TRIDEL SA s'est déroulé avec l'ensemble des collaborateurs, sous la conduite d'une société spécialisée. Les conclusions issues de ces travaux de groupe font apparaître la nécessité de poursuivre cette démarche en 2010, avec pour objectifs de :

- favoriser la communication verticale et horizontale;
- développer une structure organisationnelle adaptable;
- faciliter l'acquisition, le développement et le partage de compétences et connaissances.

Afin d'achever en 2010 les démarches en cours, un crédit supplémentaire de fr. 15'000.- doit être demandé (prévu au budget 2010 : fr. 11'000.- et offre contrôlée de la société : fr. 26'000.-).

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5613 Institutions d'éducation	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			266'000	266'000
	303 Cotisations aux assurances sociales			22'100	22'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions			19'000	19'000
	305 Assurance-accidents			2'700	2'700
	309 Autres charges de personnel			600	600
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		15'000		15'000
	313 Marchandises			13'000	13'000
	314 Entretien des biens immobiliers	34'000		120'000	154'000
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		34'000	15'000	443'400	492'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>189'300</i>	<i>189'300</i>
Page du préavis		page 21	page 23	page 23	

500 Secrétariat général

5002 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 500'000.-	fr. 34'000.-

Temple de St-Matthieu : remplacement de conduites de chauffage de la chapelle et des salles du rez

Des fuites ont été constatées sur les conduites aller et retour du chauffage de la chapelle sise au bas de la parcelle.

L'installation datant de la construction en 1979, l'expertise a démontré une importante corrosion des tuyaux et une perforation due à la rouille à plusieurs endroits, rendant impossible une réparation ponctuelle.

Après examen avec l'entreprise de chauffage, la solution est de remplacer les conduites aller et retour du chauffage par des tuyaux apparents au bas des murs des salles du rez sur plus de 20 mètres, obligeant au passage de surélever les radiateurs de celles-ci.

Les travaux reviendront à un montant estimé de fr. 13'000.- environ, ainsi réparti :

Piquage de gaines et percement pour les raccordements des nouveaux tuyaux sur l'existant	fr.	2'000.-
Remplacement des conduites de chauffage et déplacement des radiateurs (sur la base d'offre)	fr.	7'655.-
Rhabillage des gaines et repose du carrelage sur les passages au sol et repose des plinthes	fr.	2'000.-
Travaux de peinture et rhabillage des murs	fr.	500.-
Nettoyage	fr.	300.-
Divers et imprévus	fr.	545.-
Coût total et approximatif	fr.	<u>13'000.-</u>

Temple de Sévelin : remplacement de la conduite principale d'introduction d'eau du bâtiment

Alerté par Eauservice en début d'année pour un problème de ruissellement d'eau aux abords du temple, nous avons constaté que la conduite principale d'introduction d'eau ø 1½" en fer noir s'était rompue sous les escaliers de l'entrée du bâtiment. Eauservice a immédiatement effectué un arrêt d'eau général.

L'hypothèse de réparer la conduite s'avérant impossible, moyennant la démolition de tout l'escalier et au vu de l'âge et de l'état de la conduite datant de la construction en 1960 il a été décidé de remplacer la conduite dans le terrain par une nouvelle alimentation en PE cheminant par le vide sanitaire.

Les travaux d'urgence ont été effectués, mais au vu de la quantité d'eau qui s'échappait de la conduite (40 litres/minute !!) sous le bâtiment, il y a lieu de refaire tous les socles de fondation du réseau de canalisation qui se sont affaissés lorsque le terrain a été épuré.

Les travaux reviendront à un montant estimé de fr. 21'000.- environ, ainsi réparti :

Sondages et terrassements pour le remplacement de la conduite de la façade à la route et scellement du tube pour passage de mur (travaux sur domaine public pris en charge par Eauservice)		
Remblayage et engazonnement	fr.	5'700.-
Remplacement du tuyau d'introduction par un nouveau tuyau PE ø50 mm et remplacement total de la nourrice dans le bâtiment	fr.	8'790.-
Raccordement de la mise à terre des tuyaux et fourniture de 25 m de câble de terre	fr.	2'240.-
Réfection des socles de fondation du réseau de canalisations dans le vide sanitaire et pompage de l'eau	fr.	3'000.-
Travaux de peinture et rhabillage des murs intérieurs	fr.	500.-
Nettoyage	fr.	300.-
Divers et imprévus	fr.	470.-
Coût total et approximatif	fr.	<u>21'000.-</u>

561 Service de la jeunesse et des loisirs**5613 Institutions d'éducation**

		Budget	Crédit suppl.
5613.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 14'500.-	fr. 15'000.-

Centre pour adolescents de Valmont – Mise en œuvre de la prestation de post-observation

Mobilier

Le mobilier qui fait partie intégrante de la prestation de post-observation sera pris en charge par la DEJE dans le cadre des travaux des appartements.

590 Service de la petite enfance**5900 Centres de vie enfantine communaux**

		Budget	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	fr. 20'264'100.-	fr. 127'000.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 1'660'400.-	fr. 10'500.-
5900.305	Assurance accidents	fr. 269'800.-	fr. 1'300.-

La Municipalité encourage les services de former des apprentis (IA RPAC 81.13). De nombreux stagiaires en formation supérieure de niveau ES ou HES sont employés au sein du service de la petite enfance. En 2009, les neuf CVE municipaux ont accueilli 79 stagiaires dont six en lien avec le CFC d'assistant-e socio éducatif/ive voie «Ecole» - 4^{ème} année (ASE E). Cet investissement important apporte son lot de satisfactions et permet souvent d'attirer de futur-e-s titulaires dans l'effectif du SPE.

Sur un plan budgétaire, les structures doivent composer avec un montant forfaitaire de fr. 17'600.- par site. Or, au niveau des comptes 2009, ce montant s'est avéré insuffisant et le dépassement a été de plus de fr. 127'000.-. Lors de l'élaboration du budget 2010, l'impact financier de l'arrivée de ces stagiaires CFC ASE – E était difficilement planifiable dans sa totalité.

Si l'on s'accorde sur le fait que cet effort dans le domaine de la formation doit perdurer, l'écart entre budget et comptes devrait a priori être réduit à sa portion congrue.

Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par le versement d'une contribution de la HES-SO de fr. 8'200.- qui sera enregistrée sous la rubrique 5900.436 "Remboursement de traitements". La contribution du Canton de fr. 28'800.- est déjà incluse dans le budget.

		Budget	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	fr. 20'264'100.-	fr. 139'000.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 1'660'400.-	fr. 11'600.-
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 2'742'200.-	fr. 19'000.-
5900.305	Assurance accidents	fr. 269'800.-	fr. 1'400.-
5900.309	Autres charges de personnel	fr. 115'300.-	fr. 600.-
5900.313	Marchandises	fr. 1'200'000.-	fr. 13'000.-
5900.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 100'000.-	fr. 120'000.-

Extension du centre de vie infantine de Montelly

Les prévisions pour la rentrée scolaire 2010-2011 indiquent clairement des difficultés importantes pour garantir une place d'accueil à tout enfant ayant actuellement un contrat de garde avec une structure du RéseauL et qui débute son cycle initial. Les causes de cet engorgement sont de deux ordres :

- les structures créées au sud de la ville [Primerose 25 (+ 22 places), Miniwatts au chemin de Mornex (+ 44 places) et l'extension du CVE de Montelly (+ 22 places)] ces deux dernières années n'ont pas de places pour les écoliers enfantins;
- la fermeture de l'AGELA : comme les structures voisines sont pleines pour la rentrée 2010-2011, il n'y a pas de places pour ces écoliers.

Dès lors, il a paru judicieux de saisir l'opportunité afin de pouvoir créer 24 places supplémentaires au chemin de Montoie 20 pour des enfants du cycle initial.

Le CVE de Montelly a été construit en 1966 pour accueillir 76 enfants. Durant plus de 40 ans, l'institution n'a cessé de s'agrandir passant à 111 places dans les années nonante, puis à 135 places en 2006 avec la création de l'antenne de "La Colline". En septembre 2009, le CVE a repris la nursery-garderie privée installée dans les locaux. Cette structure privée accueillait presque en totalité des enfants non lausannois. Dès le 1^{er} décembre 2009, 22 places supplémentaires pour les enfants lausannois de 4 mois à 4 ans et demi sont à disposition.

Pendant ces 40 ans d'existence, plusieurs investissements, acceptés par le Conseil communal, ont permis d'assainir et de restaurer ce bâtiment classé en note 2 au niveau cantonal. En particulier, la cuisine a été entièrement réaménagée et l'équipement de production de repas modernisé et optimisé ce qui permet de produire et de distribuer les repas pour la maison mère (CVE de Montelly, 130 repas/jour), l'annexe de "La Colline" (30 repas/jour) et la nouvelle antenne de Montoie 20 (25 repas/jour). Les nouvelles installations techniques permettent de produire entre 100 et 120 repas/jour supplémentaires.

Deux structures d'accueil privées subventionnées, les nurseries garderies de Primerose (22 places) et de Tivoli (44 places) se sont approchées du SPE et ont demandé une offre pour que la cuisine du CVE de Montelly leur fournisse les repas. Lors des négociations pour créer 22 places à l'avenue de Montoie 20, le propriétaire a signalé la possibilité de transformer le rez-de-chaussée de l'immeuble, actuellement occupé par un bureau d'architectes en fin de bail, en lieu d'accueil pour les écoliers.

Le projet prévoit l'extension du CVE de Montelly par la création d'une UAPE de 24 places à l'avenue de Montoie 20 et l'optimisation du nouvel équipement de cuisine du CVE qui fournirait, dès le 01.01.2011, la totalité des repas pour les structures d'accueil du quartier (CVE de Tivoli et de Primerose). Le choix d'une UAPE se justifie par une volonté de continuité d'accueil dans le quartier. En effet, la Municipalité a fortement densifié les structures d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans et demi dans les quartiers du sud de la Ville (88 places en deux ans). Il s'agit donc de compléter cette densification en créant des structures d'accueil pour les écoliers enfantins pour assurer, à tous les parents bénéficiant d'une solution de garde en nursery-garderie, une place en UAPE avant l'accueil en APEMS.

De plus, deux structures d'accueil privées subventionnées du quartier (les nurseries garderies de Primerose (22 places) et de Tivoli (44 places)) se sont approchées du SPE et ont demandé une offre pour que la cuisine du CVE de Montelly leur fournisse les repas. Pour réaliser ce projet, il s'agit de renforcer l'équipe de cuisine du CVE de Montelly de 0.8 EPT de cuisinier. L'opération permet une économie annuelle d'environ fr. 10'000.-.

Investissement

Le propriétaire prendrait en charge une partie des investissements nécessaires pour les aménagements fixes. Un premier devis présenté par les architectes mandatés par le propriétaire proposait un coût des transforma-

tions de fr. 350'000.- et fr. 40'000.- pour le mobilier non fixe. Il a été demandé de revoir ce devis en fixant comme limite : fr. 300'000.- pour les transformations et fr. 20'000.- pour le mobilier non fixe.

Dans un premier temps, le montage financier comprenait une aide financière de la Confédération. Or, malheureusement, l'OFAS n'a plus les ressources financières pour honorer les projets déposés à partir de février 2010. Ces nouveaux projets sont mis sur une liste d'attente et pourraient être honorés si les chambres fédérales le décident en novembre 2010 lors des discussions sur une troisième phase de subventionnement. Les informations prises à l'OFAS ne sont guère encourageantes puisque vraisemblablement, seuls les projets de création de nursery-garderie seraient reconnus.

Budget de fonctionnement

Les charges annuelles résultant de la nouvelle augmentation de capacité d'accueil de 24 places du CVE de Montelly et l'optimisation de l'outil de production des équipements de cuisine du CVE peuvent être décrites comme suit :

Charges :

Charges du personnel	- fr. 404'100.-
Biens, services et marchandises	fr. 79'700.-
Charges immobilières	<u>fr. 50'000.-</u>
Total des charges	fr. 533'800.-

Revenus :

Contribution des parents	fr. 120'000.-
Contribution de la FAJE	fr. 46'000.-
Livraison de repas	fr. 132'000.-
Dédommagements de tiers	<u>fr. 4'400.-</u>
	fr. 302'400.-

Excédent annuel des charges : fr. 231'400.-

Le plan des postes serait augmenté de 4.5 EPT (2.8 EPT éducateur/trice de l'enfance, 1.4 EPT aide de cuisine/ aide de maison, 0.2 EPT secrétaire, 0.1 EPT assistante de direction).

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il serait prélevé un montant de fr. 70'000.- du fonds sans personnalité juridique intitulé "*Fonds pour la création et le développement des prestations d'accueil d'enfants*", doté actuellement de fr. 174'486.96.-.

L'exploitation de cette UAPE est prévue dès la rentrée scolaire 2010-2011. Les frais de fonctionnement sur le budget 2010 seront donc effectifs dès le 01.08.2010.

Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par la contribution des parents, la participation du personnel à l'assurance accident non-professionnelle et celle de la FAJE (aide au démarrage et subvention d'exploitation), ces recettes seront enregistrées sous les rubriques suivantes :

5900.434	"Redevances et prestations facturées"	fr. 40'000.-
5900.436	"Dédommagements de tiers"	fr. 1'100.-
5900.451	"Participation de l'Etat aux charges"	fr. 140'000.-

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		6300 Administration du service	6302 Unités de prestations	6400 Administration du service	6402 Office régional de placement	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			130'700			130'700
	303 Cotisations aux assurances sociales			11'200			11'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions			12'100			12'100
	309 Autres charges de personnel				67'000		67'000
	314 Entretien des biens immobiliers		237'000				237'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		5'400				5'400
	318 Autres prestations de tiers					30'000	30'000
	319 Impôts, taxes et frais divers	9'000					9'000
	365 Subventions à des institutions			80'000			80'000
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		9'000	242'400	234'000	67'000	30'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					67'000		67'000
Page du préavis		page 26	page 27	page 28	page 28	page 29	

630 Service social Lausanne - CSR

6300 Administration du service

		Budget	Crédit suppl.
6300.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 37'000.-	fr. 9'000.-

Le Conseil des régions d'action sociale du canton de Vaud est une association à but non lucratif qui représente les Associations des régions d'action sociale du canton de Vaud dans les questions sociales, elle détermine les prises de positions communes notamment sur les évolutions de la politique sociale vaudoise, elle coordonne le rôle et les actions, met en œuvre les actions utiles et nécessaires aux régions d'action sociale dans leurs activités, leur présidence et leur direction. Toutes les régions d'action sociale en sont membres.

Les membres de cette association doivent payer une cotisation calculée sur la base du nombre d'habitants par région au 31 décembre de l'année précédente. La participation demandée est passée de fr. 0.11 ct par habitant en 2009 (122'018 habitants x 0.11 ct = fr. 13'421.98) à fr. 0.24 ct en 2010 (125'546 habitants x 0.24 ct =

fr. 30'131.-). Lors de l'élaboration du budget du CSR de Lausanne, la participation financière avait été sous-estimée par le secrétariat du Conseil.

Un crédit supplémentaire de fr. 9'000.- pour payer la facture en notre possession est donc demandé.

6302 Unités de prestations

		Budget	Crédit suppl.
6302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 165'000.-	fr. 237'000.-

Dans le cadre de la réforme menée par le Service social, des aménagements du bâtiment de Chauderon 4 sont nécessaires afin de pouvoir répondre à la nouvelle organisation. Des travaux ont débuté le 1^{er} novembre 2009.

Ces besoins ont fait l'objet d'une note à la Municipalité, adoptée le 1^{er} avril 2009, intitulée "réforme au Service social : travaux à Chauderon 4". Une seconde note, portant le même nom, a été adoptée le 24 mars 2010 afin de poursuivre les travaux d'aménagements en 2010.

Le budget octroyé en 2009 n'a pas été utilisé dans son intégralité, il restait un solde de fr. 104'942.-. D'autre part, lors de la demande de crédit supplémentaire initiale, le montant des travaux a été sous-estimé.

Les différents travaux à effectuer concernent la création d'une réception centrale au 1^{er} étage et l'aménagement des réceptions et salles d'attentes des étages 2 à 7.

Un surcoût de fr. 237'000.- est prévisible.

		Budget	Crédit suppl.
6302.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 31'200.-	fr. 5'400.-

Le logiciel OFIGER est utilisé depuis 2009 par l'unité logement pour apporter une meilleure sécurité et efficacité dans la gestion d'un parc qui n'a pas cessé d'augmenter. Le suivi du contentieux s'effectue de manière beaucoup plus précise.

Suite à la réorganisation, il est nécessaire d'adapter le logiciel OFIGER et ainsi de pouvoir y introduire les coordonnées des assistants sociaux et collaborateurs administratifs en plus des coordonnées des intervenants sociaux de l'unité logement y figurant déjà. Le coût des modifications est de fr. 4'735.- TTC.

De plus, il est indispensable de pouvoir attribuer les factures fournisseurs à un appartement précis et non uniquement à un immeuble comme actuellement. En effet, nous avons besoin d'avoir une vue détaillée des coûts par appartements afin de pouvoir évaluer quelles sont les dépenses par appartement (frais d'entretien, facturation de loyers, SI, etc.) par rapport aux recettes (montants facturés aux usagers, restitution de chauffage, etc.). Le coût de développement est de fr. 645.- TTC.

Le crédit supplémentaire demandé est donc de fr. 5'400.-.

640 Service du travail et de l'intégration*6400 Administration du service*

		Budget	Crédit suppl.
6400.301	Traitements	fr. 2'079'300.-	fr. 130'700.-
6400.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 169'800.-	fr. 11'200.-
6400.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 316'500.-	fr. 12'100.-

Etude du projet de création d'une "Maison des Associations" : fr. 40'000.-

L'étude du projet de création d'une "Maison des Associations" a été menée par un assistant chargé de recherche auxiliaire. La poursuite de ce travail ne peut être assumée par le personnel du STI. Il est donc nécessaire de poursuivre la collaboration avec cette personne et de demander un crédit supplémentaire de 40'000 francs pour la couverture des charges de salaire et des charges sociales pour une période de 12 mois.

Remplacement d'un collaborateur en arrêt maladie : fr. 114'000.-

Le groupe administration - comptabilité - intendance (ACI) fait partie de l'unité "Support" du STI qui assure divers travaux transversaux pour l'ensemble du service. Le responsable de ce groupe est en arrêt maladie pour une longue durée. Il a été nécessaire d'engager un spécialiste comptable pour seconder l'adjoint au chef de service du STI qui a, dans un premier temps, assumé le remplacement total de ce collaborateur. L'incertitude qui subsiste sur le délai dans lequel le titulaire du poste pourrait reprendre son travail oblige le STI à demander un crédit supplémentaire pour la couverture du salaire et des charges sociales de la personne engagée en auxiliaire.

		Budget	Crédit suppl.
6400.365	Subventions à des institutions	fr. 1'643'500.-	fr. 80'000.-

Le Cercle Ouvrier Lausannois (COL) a fait savoir au directeur de la DSSE qu'il était prêt à réserver les locaux de l'ancien cinéma Eldorado pour la mise en place du projet de "Maison des Associations". Cependant, le COL relève que sa situation financière ne lui permet pas de maintenir cette surface non louée et demande une augmentation de la subvention communale 2010 dans le but d'assurer sa pérennité financière. Il est donc nécessaire de demander un crédit supplémentaire de 80'000 francs pour augmenter la subvention communale 2010 octroyée au COL.

6402 Office régional de placement

		Budget	Crédit suppl.
6402.309	Autres charges de personnel	fr. 102'600.-	fr. 67'000.-

L'office régional de placement (ORP) a dû engager des conseillers et personnel supplémentaires pour faire face à l'augmentation du chômage. Ces collaborateurs et collaboratrices doivent, en accord avec les exigences du service de l'emploi de l'Etat de Vaud, être titulaires ou passer les examens en vue d'obtenir un brevet fédéral de conseiller en personnel. Le budget initial prévoyait une somme suffisante pour la formation des nouveaux collaborateurs et collaboratrices dans le cadre du tournus normal du personnel, mais est insuffisant pour couvrir les frais liés à l'augmentation de l'effectif.

Les charges de fonctionnement de l'ORP étant intégralement couvertes par le SECO, le montant en cause donnera lieu à un versement équivalent de fr. 67'000.- qui sera comptabilité à la rubrique 6402.450 "Participation de la Confédération aux charges".

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 400'000.-	fr. 30'000.-

En date du 19 août 2009 et suite à l'annonce du départ à la retraite de M. Perrin, chef de service, la Municipalité a adopté une note relative à la fusion du Service des parcs et promenades et du Service des forêts, domaines et vignobles. Afin de faciliter les différentes démarches nécessaires à une telle fusion, le directeur de la Sécurité sociale et de l'environnement a accepté de mandater une société externe, spécialiste en gestion d'entreprise, jusqu'au moment de la fusion effective, soit le 1^{er} juillet 2011. Les connaissances et l'expérience de cette société permettront de cibler les grands axes et de mieux appréhender les points suivants :

- exprimer les différences de culture
- intégrer la notion de changement (communication)
- établir des projets communs
- tenir les plannings.

Etant donné que les honoraires du consultant n'étaient pas prévus dans les budgets respectifs, une demande de crédit supplémentaire est nécessaire pour le Service des parcs et promenades pour les prestations 2010. De son côté, le Service des forêts, domaines et vignobles doit émettre un bon de 10'000 francs pour les premiers mois de 2010 sur son budget de fonctionnement. Pour 2011, ces honoraires seront inscrits dans les budgets de fonctionnement à raison de 10'000 francs pour FoDoVi et 30'000 francs pour SPP.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE	
		700 Développement stratégique	702 Magesi	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		126'000			126'000
	303	Cotisations aux assurances sociales		10'600			10'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions		20'500			20'500
	305	Assurance-accidents		1'800			1'800
	309	Autres charges de personnel				7'200	7'200
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	50'000	28'500	60'000	20'000	158'500
	314	Entretien des biens immobiliers				30'000	30'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			25'000	90'000	115'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	65'000				65'000
	318	Autres prestations de tiers	365'000			72'500	437'500
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		480'000	187'400	85'000	219'700	972'100	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					<i>30'000</i>	<i>30'000</i>	
Page du préavis		page 30	page 32	page 33	page 33		

700 Développement stratégique

		Budget	Crédit suppl.
700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 700'000.-	fr. 50'000.-
700.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 3'240'000.-	fr. 65'000.-
700.318	Autres prestations de tiers	fr. 800'000.-	fr. 285'000.-

La Commission d'achat de la Ville (CAV) a statué sur le choix d'un outil informatique permettant de centraliser au MAGESI les commandes de matériel standard interdirections (par exemple : les équipements de protection individuelle et le matériel de conciergerie, qui sont les premiers types de matériel à être traités par la CAV) et de matériel récurrent identifié par les directions.

Une plateforme informatique pour le traitement des commandes est l'outil central pour optimiser les coûts globaux (choix du matériel suite à l'identification du besoin, commande, livraison, stockage, paiement et prise en compte dans la comptabilité de direction).

Le choix de la CAV s'est effectué en coordination avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI), puis a été validé par le Comité de pilotage informatique (COPILINF). Ce choix s'est porté sur un produit standard, le module SAP-SRM, un choix cohérent avec les autres outils informatiques utilisés par les SIL.

Les processus mis en place permettront de standardiser le matériel identifié comme pouvant l'être en s'appuyant sur l'expertise des exploitants (par exemple, le matériel de conciergerie est défini par les concierges, sous la supervision d'un acheteur du MAGESI) qui relèvent également les meilleures pratiques dans des notices d'accompagnement, qui seront consultables sur la plateforme.

La plateforme SAP-SRM permettra de grouper les commandes et d'obtenir des réductions de prix par effet de volume. Elle permettra également des gains d'efficacité sur l'ensemble de la chaîne qui va de l'expression du besoin à la saisie comptable de la facture acquittée (réduction du temps de travail par commande pour toutes les personnes concernées dans la chaîne de traitement). Une fois la plateforme implémentée, sa gestion peut être assurée par le MAGESI sans augmentation de personnel.

Les gains attendus sont environ pour moitié des réductions de prix par effet de volume et pour moitié des gains d'efficacité. Ces gains permettent un retour sur investissement après 18 mois d'exploitation de la plateforme. Ils iront en augmentant durant 3 à 4 ans, en parallèle avec l'augmentation du volume de matériel traité, avant de se stabiliser.

		Budget	Crédit suppl.
700.318	Autres prestations de tiers	fr. 800'000.-	fr. 80'000.-

Le Service du développement stratégique (SDS) a obtenu par voie budgétaire la création de 1 EPT pour l'engagement d'un spécialiste SAP en 2010.

La gestion du système SAP nécessite en effet une meilleure maîtrise en interne pour limiter l'augmentation des coûts liés aux interventions de neo technologies pour la gestion des améliorations demandées par les utilisateurs. Ce spécialiste devra également améliorer encore le niveau de formation des superutilisateurs et des utilisateurs.

Le domaine tarif/facturation nécessite un support estimé à 19 mois (11 mois à 100 %, dégressif dès le 12^{ème} mois) pour rattraper le retard des demandes d'évolution, revoir certains processus et améliorer la formation des utilisateurs. La résolution rapide des problèmes liés à la facturation permettra de soulager le centre d'appels, qui emploie actuellement plusieurs collaborateurs avec un contrat à durée déterminée.

La mise en place de la comptabilité analytique nécessitera également un spécialiste SAP. Les modules SAP étant très spécialisés, il est difficile de trouver un collaborateur qui maîtrise parfaitement les deux domaines, facturation et finances, et particulièrement aux niveaux de salaires des SIL qui ne peuvent rivaliser avec ceux des sociétés de consultants.

Face à cette difficulté, les SIL ont opté pour une solution en deux temps :

- 1. solution externe pour le spécialiste facturation.** Une société est disposée à recruter un consultant junior avec une certaine expérience qu'elle mettra 100 % à disposition des SIL par contrat de mandat pour un coût mensuel de fr. 11'450.- (pour comparaison le tarif d'un consultant se situe entre fr. 1'000.- et fr. 2'500.-/jour). Le directeur assurera contractuellement un coaching régulier de son collaborateur. A l'issue du contrat, un transfert de connaissances sera effectué avec le collaborateur recruté pour la phase deux (dès le 12^{ème} mois, temps de présence dégressif). A l'issue de cette collaboration, la société manda-

taire disposera d'un consultant confirmé tout en ayant obtenu une marge garantie sur sa rétribution durant la formation et les SIL ont amélioré leurs processus SAP et la maîtrise des collaborateurs pour le domaine tarif/facturation pour un coût raisonnable.

- 2. solution interne pour le spécialiste finance.** Engagement par contrat à durée indéterminée d'un Business Analyst SAP en mai 2011. Transfert de connaissances durant un mois ou deux (avec réduction progressive du temps de travail d'un collaborateur de cette société). Ce collaborateur sera principalement attaché au domaine finance mais interviendra ponctuellement pour celui de la facturation.

Cette solution permet d'améliorer la maîtrise des deux domaines envisagés sans augmenter le total des coûts sur deux ans.

En effet, en tenant compte d'un salaire brut (hors charges sociales) de 120'000 francs, le coût sur deux ans du poste accordé se monte à 240'000 francs. Avec la solution proposée, le junior mis à disposition par la société nécessite un financement par le compte 700.318 de fr. 80'150.- (7 mois) en 2010 et de fr. 85'900.- (12 mois, temps de présence dégressif pour transfert de connaissance) en 2011, soit un total de fr. 166'050.-. Le collaborateur engagé mi-mai reçoit un traitement par le compte 700.301 de fr. 75'000.- en 2011 (7 mois et demi). Les deux postes reviennent au total à 241'050 francs sur deux ans. En revanche, la répartition des coûts n'est pas symétrique sur les deux ans et ces coûts impactent des rubriques budgétaires différentes, d'où la nécessité du présent crédit supplémentaire.

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl.
702.301	Traitements	fr. 3'945'600.-	fr. 126'000.-
702.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 317'800.-	fr. 10'600.-
702.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 555'100.-	fr. 20'500.-
702.305	Assurance-accidents	fr. 113'700.-	fr. 1'800.-

Dans sa note du 18.08.2009 à la Municipalité, le Magesi a demandé l'autorisation pour le transfert d'un collaborateur du Service des routes et de la mobilité (R&M) au Magesi. En sa séance du 02.09.2009, la Municipalité a accepté ce transfert. Du 01.09.2009, date du transfert, à fin 2009, les charges de ce collaborateur ont été payées par le budget de R&M. En revanche, comme ce poste n'était pas prévu au moment de la préparation du budget 2010, une demande de crédit supplémentaire est établie pour régulariser les rubriques budgétaires affectées.

		Budget	Crédit suppl.
702.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 115'000.-	fr. 28'500.-

Achat d'une machine monte/démonte pneus et d'une équilibreuse de roues : fr. 12'000.-

Le garage du Magesi entretient le parc de véhicules des Services industriels et d'eauservice, soit 183 véhicules. Du fait qu'il ne possède pas les équipements nécessaires, tous les changements de pneus (été/hiver) doivent être sous-traités à une entreprise. Les coûts hors TVA se montent à :

- 2005 fr. 7'486.-
- 2006 fr. 7'093.-
- 2007 fr. 7'600.-
- 2008 fr. 9'796.-
- 2009 fr. 9'049.-

Il est proposé d'acquérir une machine monte/démonte pneus et une équilibreuse de roues pour pouvoir effectuer ce travail par le garage du Magesi. Le coût de ces deux équipements est de fr. 12'000.-. Une rationalisation de l'activité du garage ainsi que la réduction de la fréquence de lavage des véhicules permettent d'absorber cette

tâche sans augmentation d'effectif. Sur la base de la moyenne des chiffres ci-dessus, le retour sur investissement serait d'à peine de 1 ½ ans.

Remplacement d'un accumulateur d'eau chaude sanitaire du Magesi : fr. 16'500.-

Dix-sept ans après sa mise en service, l'accumulateur d'eau chaude sanitaire du Magesi, d'une capacité de 1'000 litres, présente une défectuosité nécessitant son remplacement. L'apparition d'une fissure à la base de son enveloppe métallique provoque une fuite d'eau. S'agissant d'une construction en acier noir, revêtu d'un émailage intérieur, sa réparation n'est pas envisageable. Il est donc proposé de le remplacer par un accumulateur de même taille, mais en acier inoxydable pour prévenir une défectuosité de même nature. Le coût de son remplacement s'élève, selon les offres demandées, à fr. 16'500.- HT.

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget		Crédit suppl.	
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	1'800'000.-	fr.	60'000.-
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	3'700'000.-	fr.	25'000.-

La station de remplissage en gaz naturel carburant de Perrelet a été mise en service en 1999. Elle est majoritairement destinée au remplissage des bus à gaz des Transports publics lausannois (tl). A son actif, 10'000 heures de fonctionnement ont été dépassées et malgré un entretien régulier très suivi, il s'avère que depuis trois mois, elle consomme une grande quantité d'huile interne. Le fabricant nous a alarmés sur ce phénomène dû à une usure importante des composants internes et qu'il qualifie de grave au vu des dangers de migrations d'huile dans le gaz délivré aux véhicules. En effet, la présence de particules d'huile dans le gaz est très dommageable pour les moteurs et leurs systèmes d'injection. Cela peut entraîner leur destruction pure et simple.

Nous avons demandé une offre au fabricant pour la révision intégrale des installations de compression et le remplacement de tous les équipements mobiles soumis à usure. Le montant de cette offre n'a bien entendu pas pu être prévu lors de l'établissement du budget au mois de mars 2009. Il va de soi que le montant prévu au budget 2010 pour l'entretien courant de la station reste provisionné même une fois cette révision effectuée.

76 Electricité

		Budget		Crédit suppl.	
76.309	Autres charges de personnel	fr.	167'700.-	fr.	7'200.-

Depuis mi-2009, une nouvelle génération de relais de protection (relais numérique, communication par bus informatique) est utilisée pour la rénovation des postes sources et va se généraliser.

Afin de pouvoir mettre en service, exploiter et dépanner ce nouveau type de relais, les connaissances techniques du personnel doivent être mises à niveau.

		Budget		Crédit suppl.	
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	2'000'000.-	fr.	20'000.-
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	1'700'000.-	fr.	10'000.-

Depuis le rachat des sous-stations du m2 aux TL, le SEL est responsable de la maintenance des installations électriques.

Suite à une avarie, des batteries doivent être remplacées et un onduleur révisé.

Par ailleurs, les armoires électriques sont équipées de petites batteries, sans entretien, dont le remplacement est prévu cette année encore.

S'agissant de prestations correctives, celles-ci seront refacturées aux TL. Une recette de fr. 30'000.- sera donc enregistrée sous la rubrique 76.434 "Redevances et prestations facturées".

		Budget	Crédit suppl.
76.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 243'000.-	fr. 30'000.-
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'700'000.-	fr. 80'000.-
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'550'000.-	fr. 72'500.-

L'explosion d'un transformateur de mesures, survenue le 22 février 2010 sur le départ de Bellefontaine et provoquant un déclenchement de tout le poste de Sébeillon, sis à l'av. de Sévelin 20 à Lausanne, a engendré divers travaux de remise en état et de nettoyage :

- remise en état de la porte du poste ainsi que de l'isolation (fr. 30'000.-);
- analyse de la qualité du SF6 de l'installation, démontage du transformateur endommagé et montage du transformateur de réserve, contrôle et essai de tension, par une entreprise privée (fr. 80'000.-);
- intervention urgente d'une entreprise spécialisée dans le nettoyage et la décontamination des locaux suite à un dégagement de SF6 dans le local 125 kV (fr. 72'500.-).

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'275'000.-	fr. 140'000.-

Achat de disques et extension de la bibliothèque de sauvegardes

En vue de répondre aux besoins exponentiels de stockage des données pour le compte des services de l'administration et provisionner de l'espace-disque selon les préconisations ITIL, il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition de disques SAN de type "rapide" et de type "lent", ce qui représente une capacité utile de 8 TB. Il est à relever que la progression constatée des besoins de stockage des données confirme les résultats de l'étude ILM, laquelle prévoit un volume de 63 TB à fin 2010.

La dépense à prévoir pour ce sous-élément de la demande est de fr. 90'000.-.

En corollaire, le dimensionnement du matériel de sauvegarde atteindra ses limites de place physique, en terme de K 7 de bibliothèque, d'ici au début du 3^{ème} trimestre 2010. Là aussi, il est indispensable d'adapter ce dispositif aux besoins, en procédant à une extension du "cabinet" de stockage.

La dépense à prévoir pour ce sous-élément connexe au précédent est de fr. 50'000.-.

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 567'300.-	fr. 94'000.-

Remplacement d'une moto : fr. 17'000.-

Attribuée au Groupe motocyclistes, la moto Suzuki 650 Police, immatriculée VD 600, mise en circulation en octobre 2008, a été mise hors d'usage le lundi 30 novembre 2009, alors que son compteur affichait 6'480 km. En effet, l'accident de circulation, survenu lors d'une patrouille à la route Aloys-Fauquez, à la hauteur du débouché du chemin du Grandchamp, a infligé à ce véhicule un dommage total.

Au vu de ce qui précède et afin que le Groupe motocyclistes puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, au plus vite, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une moto, dotée des équipements adéquats.

Cela étant, il convient de relever qu'un montant de fr. 12'200.- (fr. 12'000.- de valeur résiduelle du véhicule accidenté et fr. 200.- d'indemnité d'immobilisation) a été versé le 26 janvier 2010, sur le compte CASCO des véhicules communaux 160.2410.1, par la compagnie HELVETIA, assureur du responsable de l'accident. De plus, dite compagnie prendra également à sa charge la facture relative au transfert des accessoires, pour un montant devisé d'environ fr. 5'500.-.

Remplacement du système de contrôle d'accès à l'Hôtel de police : fr. 30'000.-

L'Hôtel de police est équipé d'un contrôle d'accès pour gérer la porte principale du bâtiment, ainsi que le sas de la centrale d'alarme et d'engagement. Au niveau sécurité, ce système permet de contrôler les accès des ayants-droits qui sont munis d'une carte codée de légitimation.

Le système actuel est en fin de vie et doit être remplacé.

Le projet "Aménagement du temps de travail – ATT", qui sera mis en oeuvre le 1^{er} décembre 2010, utilise des timbreuses gérant les heures d'arrivée et de sortie du personnel.

Dans un but d'efficience, il serait bienvenu que la carte de légitimation "police" puisse, d'une part ouvrir les portes principales de l'Hôtel de police (sécurité du bâtiment) et, d'autre part, gérer le temps de travail lié à l'ATT. Or, actuellement, chaque système relève d'une technologie différente qui, de plus, est incompatible avec l'autre.

C'est pourquoi, il apparaît opportun, dès lors que cela s'avère possible, d'acquérir un système de contrôle d'accès (serveur et interfaces) compatible avec celui appelé à gérer le temps de travail. Le budget des autorisations d'achats du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour pouvoir procéder à cette acquisition, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Remplacement d'une voiture : fr. 47'000.-

Attribuée à Police-secours, la voiture Volvo V70, immatriculée VD 33716 et mise en circulation en octobre 2008, a été mise hors d'usage le dimanche 18 avril 2010, alors que son compteur affichait 66'450 km. En effet, l'accident de circulation, survenu lors d'une patrouille à l'avenue de Sévelin à Lausanne, a infligé à ce véhicule un dommage total. Relevons que le tiers impliqué est fautif.

Au vu de ce qui précède et afin que Police-secours puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, au plus vite, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'un véhicule, 1400 cc, 150 cv. EcoFuel (gaz & essence), boîte à vitesses automatique à sept rapports. A ce sujet, il y a lieu de préciser que le choix de ce véhicule a été fait selon les critères correspondant à son utilisation.

Cela étant, il convient de relever qu'un montant de fr. 36'500.-, représentant la valeur vénale du véhicule accidenté, sera versé sur le compte Casco des véhicules communaux (160.2410.1) par la compagnie Allianz, assureur du responsable de l'accident. De plus, dite compagnie prendra également à sa charge les coûts relatifs au transfert des accessoires, ainsi qu'à la confection et à la pose des logos.

250 Service de protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'178'100.-	fr. 34'400.-

Le Groupe sanitaire du Service de protection et sauvetage (SPSL) dispose, dans chacune des ambulances, d'un appareil défibrillateur/monitoring. Ce type d'équipement doit répondre à des exigences pointues en terme de technologie médicale. Le Service de la santé publique (SSP) a donc mené une étude, en 2007, afin d'évaluer les appareils proposés sur le marché. En effet, il appartient au SSP de définir les critères de qualité et les modalités d'acquisition du matériel utilisé dans les ambulances du dispositif cantonal des urgences, qu'il subventionne. Un fournisseur unique a donc été retenu.

Dans le cadre du renouvellement du parc des défibrillateurs obsolètes équipant les ambulances vaudoises, le SSP a autorisé le Groupe sanitaire à procéder à l'acquisition d'un défibrillateur supplémentaire à celui prévu avec l'achat de l'ambulance portée aux autorisations d'achats de 2010. Cette décision a pour objectif de doter les six ambulances du Groupe sanitaire, non seulement d'un équipement répondant aux critères de sécurité actuels, mais aussi d'appareils totalement identiques, afin de faciliter le travail des ambulanciers lors des urgences cardiaques.

Cela étant, si le financement de ce défibrillateur est totalement pris en charge par le SSP, le montant permettant de l'acquérir n'est pas prévu au budget de l'année en cours. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 34'434.- s'avère nécessaire pour pouvoir procéder, sans attendre, à la commande de cet appareil.

4. TRAVAUX

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 2'366'000.-	fr. 240'000.-

Suite à une inspection effectuée par le personnel de l'atelier mécanique des ateliers et magasins de la Ville au sortir de l'hiver, il a été constaté que l'état général du véhicule de type transporter (RM 343), acquis en 1993 et totalisant quelque 11'300 heures de service, est tel qu'il nécessite une remise en état de sa structure porteuse (cabine et pont de chargement) et quelques travaux mécaniques dont le coût total est estimé entre 25 et 30'000 francs, sans pour autant prolonger significativement sa durée de vie. Cette dépense étant jugée disproportionnée en regard de l'ancienneté et de la valeur du véhicule, il est jugé préférable de le remplacer au plus vite pour permettre le maintien, dans de bonnes conditions, des prestations auxquelles il est habituellement affecté, à savoir le nettoyage des plages (bois mort, algues, feuilles mortes, déchets, etc.) et de la zone de Vidy (vidange des corbeilles et déchets de balayage) et plus généralement le ramassage des déchets à la suite de manifestations organisées le long des rives lausannoises. En outre, lors du service hivernal, son gabarit permet une affectation au déneigement des rues trop étroites pour les camions, ainsi que des places. Il est à relever que son remplacement était planifié dans le cadre des autorisations d'achats 2011.

Cette acquisition n'ayant pu être planifiée lors de l'établissement des autorisations d'achats pour cette année, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense imprévisible.

4300 Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl.
4300.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 50'000.-

L'ampleur du mandat octroyé à notre atelier de maquettes, expositions et photographies, relatif à la réalisation de la maquette du site de Métamorphose nord, comprenant une zone s'étendant du stade olympique au secteur de la Tuilière (surface représentant la construction de 14 morceaux de maquette 1/500, dimension : 40/80 cm, délai au 1^{er} trimestre 2011), rend impératif l'achat d'une fraiseuse à commande numérique, avec broche à changement d'outil manuel et système de captage pour l'aspiration des copeaux.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION**590 Service de la petite enfance**

		Budget	Crédit suppl.
590.1462.4	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 16'000.-

Acquise en 1991, la machine de cuisine universelle du centre de vie enfantine de Montelly donne des signes inquiétants d'usure. Les réparations deviennent très difficiles car la plupart des pièces de rechange sont introuvables et, surtout, l'utilisation de cet appareil devient dangereuse.

En outre, l'équipe de cuisine de Montelly confectionne également les repas pour ses antennes de Colline 46 et Montoie 20. De fait, l'ancienne machine ne correspond plus aux exigences actuelles de production.

Il est proposé de remplacer cette machine universelle par un appareil neuf.

7. SERVICES INDUSTRIELS**702 Service du MAGESI**

		Budget	Crédit suppl.
702.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 616'000.-	fr. 25'000.-

Le camion/nacelle élévatrice de l'éclairage public du Service de l'électricité, portant plaques VD 7977, commandé en décembre 2005 et livré en juillet 2007, ne peut pas intervenir dans les rues à forte déclivité en raison de son système de sécurité qui limite, dans ce cas de figure, le déploiement de la nacelle. Après de nombreuses discussions et suite aux tests approfondis qu'il a effectués, le fournisseur est finalement en mesure de proposer, sous certaines conditions, une solution pour remédier à cette contrainte. Elle nécessite toutefois d'apporter quelques modifications au véhicule et de reconfigurer les paramètres du système de sécurité. Il est donc proposé de confier au fournisseur ces travaux pour rendre ce véhicule définitivement compatible à la topologie particulière de la Ville.

76 Service de l'électricité

		Budget	Crédit suppl.
76.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 65'000.-	fr. 13'600.-

L'achat d'un identificateur de câbles MT type Fc 2300 VE s'est avéré nécessaire suite à la panne de l'appareil actuel. Une réparation n'était pas envisageable.

Cet appareil de nouvelle génération permet d'identifier simplement, rapidement, précisément et sans risque, le câble hors tension dans une nappe de câbles sous tension. De cette manière, il est possible de travailler en toute sécurité et d'éviter des coupures d'alimentation chez nos clients.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

110 Secrétariat municipal

		Crédit voté	Crédit compl.
1102.503.1331	Rénovation des salles du 1 ^{er} étage de l'Hôtel de ville, installations de dispositifs audiovisuels et de vote électronique (préavis N° 2006/28)	fr. 1'390'000.-	fr. 87'000.-

Le dépassement enregistré sur cette dépense d'investissement du patrimoine administratif résulte des travaux supplémentaires requis pour modifier la disposition des lieux et l'adapter aux exigences du Conseil communal. Il s'est agi pour l'essentiel de démolir et reconstruire le podium sur lequel prennent place le bureau du Conseil et la Municipalité et d'y adapter les infrastructures techniques indispensables au bon déroulement des séances.

Engagement du montant demandé : des factures de fournisseurs sont en attente de règlement; le paiement des montants dus interviendra aussitôt que le crédit complémentaire demandé aura été accordé.

120 Service du personnel

		Crédit voté	Crédit compl.
1200.509.1327	Acquisition d'un système d'information des ressources humaines, phase 2 (préavis N° 2004/27)	fr. 2'990'000.-	fr. 24'200.-

Le Service du personnel et le Service d'organisation et d'informatique souhaitent synchroniser l'ensemble des données du personnel, afin de constituer un point unique d'entrée des données, évitant la saisie à double des données sur les personnes, successivement dans Peoplesoft (progiciel de gestion des ressources humaines), puis dans Active Directory (bases de données des utilisateurs de ressources informatiques et téléphoniques).

En effet, la double saisie actuelle, outre les pertes de temps considérables qu'elle engendre, est à l'origine de nombreuses erreurs et de retard, voire d'absence de mise à jour d'Active Directory, notamment lors de la cessation des rapports de travail.

Il est proposé d'éliminer ces inconvénients par la réalisation d'une solution de Provisioning, permettant une synchronisation automatique des données du personnel dans les deux systèmes, de Peoplesoft vers Active Directory.

La réalisation de ce projet nécessite l'intervention d'un prestataire de services externe offrant des compétences reconnues dans les deux systèmes.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2010/24 de la Municipalité, du 2 juin 2010;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2010, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>fr.</i>	<i>Dont en recettes fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	6'599'900.-	767'600.-
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 34 du préavis)</i>	613'000.-	0.-
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	111'200.-	0.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2010

Déficit prévu au budget de 2010		19'913'100.-
Nouveaux crédits votés	3'097'600	
Moins recettes	<u>-.-</u>	3'097'600.-
Nouveaux crédits demandés		463'600.-
Présent crédit	6'599'900.-	
Moins recettes	<u>- 767'600.-</u>	5'832'300.-
Déficit total présumé		<u><u>29'306'600.-</u></u>